

BOVINS LAIT - Vigilance lors des contrôles

Source : Fiche conditionnalité 2024

Les contrôles dans les exploitations sont relativement fréquents et nécessitent d'être préparés pour bien se passer.

Pour se faire voici une liste des points qui seront contrôlés en termes de **bonnes pratiques d'hygiène dans le secteur laitier** :

- ⇒ Présence d'une **attestation de contrôle de la machine à traire** effectuée de moins de 18 mois.
- ⇒ **Séparation effective** entre les locaux de stabulation et de lieu du stockage du lait et stockage du colostrum en tenant compte des travaux entrepris dans le cadre d'un plan de mise aux normes.
- ⇒ Dans les locaux toujours, une protection adéquate (piège

OPTI'
Traite

par exemple) contre les rongeurs doit être mise en place. Il ne s'agit pas de s'assurer que le passage de la souris est totalement impossible mais il est nécessaire d'avoir un **dispositif de lutte contre ces nuisibles** afin d'éviter tout risque de contamination du lait et du colostrum.

- ⇒ L'éleveur doit présenter une méthode de **repérage distinctif des animaux soumis à un traitement médicamenteux** dont le lait doit être écarté.
- ⇒ Les matériaux en contact avec le lait doivent être bien **lisses, lavables et non toxiques** et être aptes au **contact alimentaire**.

Le respect de la **température de conservation** du lait sur les exploitations lorsque la réglementation l'exige.

VIGILANCE Abattage bovin accidenté

L'abattage à la ferme d'un bovin est **INTERDIT**

Une tolérance est accordée en cas de délivrance d'un certificat vétérinaire et de l'acheminement de la carcasse vers un abattoir / **ATTENTION cela implique que l'abattoir soit favorable à la réception de la carcasse avant l'abattage en ferme !**

PORCINS - Actualité sanitaire : PPA

Une **résurgence des cas de peste porcine africaine** a récemment eu lieu dans l'ouest de l'Allemagne.

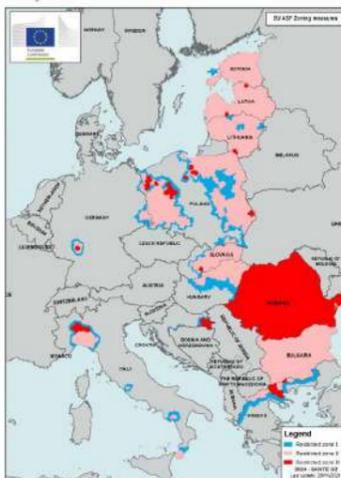
En effet, un cluster dans le land « Hesse » a été déclaré avec 116 nouveaux cas détectés ces 4 dernières semaines. Le cas sauvage le plus proche de la frontière française est à 78 km, quant au foyer (cas en élevage), il se situe à 60 km de la frontière.

En revanche, en Italie, où la situation était délicate ces dernières années avec des cas sauvages qui semblaient se rapprocher toujours plus de la frontière française, la situation semble s'être stabilisée. En effet, l'incidence semble avoir baissé y compris au nord (Piemont, Ligurie).

Pour rappel, l'arrivée de la PPA est redoutée en France car elle aurait des conséquences économiques majeures sur la filière porcine. En effet, cette maladie virale engendre un syndrome hémorragique souvent fatal, avec un taux de mortalité de 100 % dans ses formes aiguës, chez les suidés domestiques et sauvages.

Cette maladie n'est pas non plus transmissible à l'homme. Elle se transmet par contact avec un animal infecté (porcs domestiques ou sangliers sauvages), par consommation d'aliment contaminés, par contact avec des véhicules, des personnes ou du matériel contaminé. Il n'existe actuellement aucun traitement ou vaccin pour enrayer la PPA. Elle reste pour l'instant aux frontières de la France et le maintien des mesures de biosécurité est indispensable comme première mesure de prévention.

Source : Plateforme sanitaire ESA



Le GDS est à votre écoute !

Une nouvelle recrue a rejoint le GDS depuis septembre 2024 et pour les 3 années à venir. Il s'agit de Manon DUPEUX, apprentie ingénieure à Vet'Agro Sup. Manon remplacera Anouck FERRER (également apprentie depuis 2 ans) dans toutes ces missions lors de son départ en Aout 2025 : gestion des introductions, gestion des détenteurs, travail en binôme avec Clémence RIPAU (BVD, producteurs fermiers, etc.).



Pour toutes questions, l'équipe du GDS28 est à votre disposition du **lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (sauf le vendredi 17h00)** ! Vous pouvez nous joindre au **02 37 53 40 40** ou via l'adresse mail générale: gds28@reseaugds.com

GDS Agenda GDS28 - 2025

Action	Date
Université du soir (CA28) : vaccination FCO-MHE	16/12/2024
DASRI + Action groupée coprologie (parasitisme)	17/12/2024
Réunion section ovine	24/01/2025
Réunion section bovine	06/02/2025
Formation reproduction bovins	A définir
DASRI (poubelles jaunes)	11/03/2025
Formation éleveur infirmier bovins	Printemps
Action qualité de l'eau	Avril
DASRI (poubelles jaunes)	03/06/2025
COMICE agricole	14-15/06/2025
DASRI (poubelles jaunes)	26/09/2025
DASRI (poubelles jaunes)	18/11/2025



GDS' Infos

L'actualité sanitaire animale

Automne 2024

ZOOM : Importance de l'immunité en élevage

Actualité porcine : cluster de PPA en Allemagne

Vétérinaires : Eure-et-Loir terre d'accueil ?

IBR : en route vers l'éradication nationale

2024 : 70 ans des GDS

FCO et MHE : Point de situation

GDS28 - La Grand'Cour des Bois - 28480 MIERMAIGNE
02 37 53 40 40 - gds28@reseaugds.com - www.gdscentre-valdeloire.fr



Le mot du président



Bertrand DESVAUX

ACTUALITE SANITAIRE - Influenza aviaire	2
RUMINANTS / FCO-MHE : Point de situation	2
2024 - Année anniversaire : 70 ans des GDS	3
BOVINS - Zoom sur l'importance d'avoir une bonne immunité en élevage	4-5
Nouvelle version du partenariat avec l'ENVA : des étudiants vétérinaires en Eure et Loir	6
PRODUCTEURS FERMIERS : Il est encore temps de mettre à jour votre PMS	6
RUBRIQUE : Le saviez-vous ?	7
IBR - En route vers l'éradication nationale	7
BOVIN LAIT - Vigilance lors des contrôles	8
PORCINS - Actualité PPA	8
Le GDS à votre écoute : arrivée d'une nouvelle recrue	8
Planning 2025	8

2024 marque la 70^{ème} année d'existence du GDS28. L'assemblée générale du GDS28, au mois de mars, a d'ailleurs été l'occasion de recueillir le témoignage de M. Pineault, ancien directeur.

A noter, cette fin d'année est marquée par la circulation virale de FCO sur le département avec les risques que cela représente pour l'année prochaine. L'équipe du GDS28 est donc mobilisée pour répondre à vos questions et pour accompagner les éleveurs qui en ressentiraient le besoin (dossiers indemnisation - infos par rapport à la déclaration des foyers – problématiques sanitaire en élevage - ...). Si pour le moment le département n'est pas touché par la MHE, il faut s'attendre à son arrivée courant 2025 ; c'est pourquoi pensez à protéger vos animaux par la vaccination !

Côté IBR et BVD, les efforts réalisés sont très concluants, même si quelques élevages rencontrent encore des difficultés pour s'assainir vis-à-vis de la BVD... les objectifs sont désormais de limiter les frais de gestion et lutter activement contre la recontamination des cheptels.

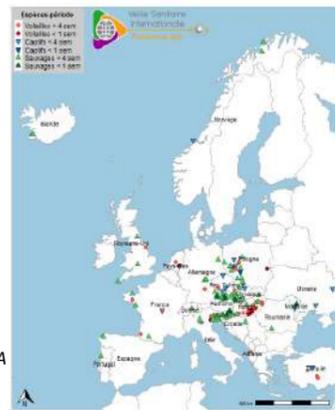
Enfin pour accompagner aux mieux les éleveurs sur le département, un travail est actuellement en cours avec le conseil départemental pour débloquer des fonds afin d'améliorer le maillage vétérinaire.

ACTUALITE SANITAIRE - Influenza aviaire

Depuis début novembre, le niveau de vigilance influenza aviaire est passé de négligeable à élevé sur tout le territoire national, rendant la claustration des volailles obligatoire. Cette décision a été prise au vu de la situation sanitaire défavorable en avifaune sauvage dans les pays voisins de la France.

Au 26/11/2024, la France comptabilisait 15 foyers chez les volailles et oiseaux captifs, et 14 cas dans l'avifaune sauvage. La contamination par l'avifaune sauvage est confirmée puisque qu'un nouveau génotype de H5N1 a été mis en évidence dans une basse cour du Pas de Calais (sept24). L'application des mesures de biosécurité est par conséquent primordial pour protéger les élevages. Pour rappel, la vaccination dans les élevages > 250 canards a été rendue obligatoire depuis l'automne 2023...

Source : plateforme sanitaire ESA



RUMINANTS / FCO - MHE : point de situation

Depuis l'été 2023, les élevages français sont directement impactés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE).

Afin de connaître tous les détails de ces pathologies, vous pouvez consulter le « hors série » produit par le GDS28, qui vous a été envoyé fin octobre. Il est également possible de vous inscrire à la Newsletter de GDS Centre pour vous tenir informé de l'actualité sanitaire régionale. Pour cela, il vous suffira de vous rendre sur le site internet de GDS Centre et de cliquer sur l'onglet « Newsletter », puis vous pourrez rentrer votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet.

Le site du Ministère de l'Agriculture est également un bon moyen de rester informé de la progression de la FCO et la MHE en France, notamment via les points de situation fait toutes les semaines (vendredi en général). Toutefois, nous allons prochainement amorcer la période d'inactivité vectorielle ; par conséquent, le zonage risque d'être inchangé pendant la période hivernale. VIGILANCE toutefois par rapport à vos ventes en élevage, si les animaux doivent partir en zone NON régulée, vous avez l'obligation de dépister vos animaux avant départ !



UNIVERSITE DU SOIR (organisée par la Chambre d'Agriculture 28)
Lundi 16 Décembre—14h à 16h (Miermaigne)
Intervention du GDS28 + Vétérinaires de l'Huisne
Vaccination FCO - MHE : Quelles préconisations ?

RUBRIQUE LE SAVIEZ-VOUS ?

La reconnaissance faciale chez les bovins, une technique prometteuse

Une nouvelle startup aux Etats-Unis a développé de nouvelles techniques capables de diagnostiquer certaines maladies en élevage bovin, avant l'apparition des premiers symptômes. Les chercheurs américains ont créé un système basé sur la reconnaissance faciale des animaux avec une identification des museaux des bovins, comme des empreintes.

Au total, 870 animaux ont déjà été analysés et lorsque l'un d'entre eux est détecté malade, l'éleveur est alerté. Cette étude a été menée sur plusieurs pathologies telle que la kérato-conjonctivite infectieuse bovine (KCIB) et semble prometteuse. A l'avenir, les chercheurs souhaitent donc la développer davantage pour détecter les maladies respiratoires bovines.

Source : MSD Santé Animale – Bien vu le museau

L'épis de poils sur la tête des bovins, un indicateur fiable ? D'après un professeur à l'Université du Colorado, aux USA, il y aurait un lien entre la position de l'épis de poils sur la tête du bovin et la facilité à le manipuler. Cette hypothèse doit cependant être confirmée.



Source : Etho-diversité

Importance de déclarer les dégâts occasionnés par les nuisibles ou ESOD

Les espèces de la faune sauvages sont réparties en trois catégories :

- **Espèces protégées** : rapaces, loutre, castor, ...
- **Espèces chassables** : lièvre, renard, chevreuil,
- **Espèces « ESOD » (Espèces Susceptibles d'Occasionnées des Dégâts)** : ragondin, belette, fouine, renard, etc.



La dernière catégorie regroupe en tout 18 espèces et ce sont ces espèces qui sont les plus nuisibles à notre agriculture. Il est essentiel de déclarer les dégâts, occasionnés par les espèces de la catégorie ESOD. En effet pour pouvoir chasser et piéger ces animaux, il doivent pouvoir être maintenus dans cette catégorie. Ce maintien repose sur le nombre de déclarations de dégâts où sont mis en cause ces animaux. Pour cela, les Chambres d'Agricultures ont développées une application mobile permettant de déclarer facilement les dégâts pour le maintien des espèces en catégorie ESOD. Cette application est disponible à l'ensemble des utilisateurs, particuliers compris (accident de la route, dégât poulailler, ...).

Pour les pertes d'exploitation - Rendez-vous sur le site de la FDC28 pour déclarer vos dégâts et pour prétendre à une indemnisation financière ! Pour cela aller sur l'onglet « Réglementation » puis « espèces prédatrices et déprédatrices » et enfin « déclaration de dégâts » à remplir en ligne ou scannez les QR codes.

IBR - En route vers l'éradication nationale en 2027

Un nouvel arrêté ministériel est paru depuis le 22 juin 2024, dans le but d'éradiquer l'IBR en France d'ici 2027.

L'IBR est une maladie virale (herpès virus) touchant uniquement les bovins. Lorsqu'un bovin est infecté, il le restera à vie. Les symptômes touchent essentiellement les voies respiratoires supérieures : écoulements nasaux purulents, abattement, forte fièvre (supérieure à 40°). Chez certains bovins, le virus peut provoquer des avortements, des métrites ou des encéphalites.

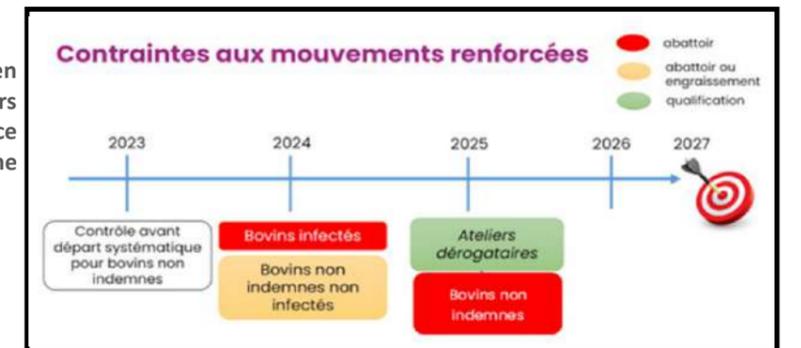
Cependant, dans la majorité des cas, les animaux infectés ne présentent pas de symptômes alors qu'ils sont porteurs du virus. Ils sont donc appelés « porteurs sains » et sont susceptibles de contaminer les autres animaux du troupeau en cas de réactivation virale (en cas de stress de l'animal par exemple).

Ce nouvel arrêté ministériel compte trois principales mesures à appliquer à l'échelle nationale :

- ⇒ L'obligation d'assainissement des troupeaux détenant des bovins infectés en trois ans maximum.
- ⇒ La qualification des troupeaux d'engraissement dérogatoires en bâtiment.
- ⇒ Le renforcement des contraintes liées aux mouvements pour les bovins infectés et plus largement les bovins non indemnes.

En Eure-et-Loir, ces mesures sont déjà mises en œuvres par le GDS et appliquées par les éleveurs depuis plusieurs années, ce qui s'est avéré efficace puisque le département est aujourd'hui indemne d'IBR.

Source : GDS France



L'Eure-et-Loir : une terre d'accueil pour les futurs vétérinaires - Nouvelle version du partenariat avec l'ENVA

Pour succéder à la semaine d'application ovine qui avait eu lieu sur le département en 2021 et 2022, une nouvelle forme de partenariat avec l'ENVA (Ecole vétérinaire de Maisson Alfort) a vu le jour cette année : ainsi les étudiants de première année « A1 » sont venus, début septembre, en immersion durant deux jours dans des élevages du 28.

Depuis 2021, il est possible d'intégrer les écoles vétérinaires sur concours juste après le bac. Les étudiants recrutés représentent ainsi une plus grande diversité de profils que les élèves intégrant à l'issue d'une classe préparatoire. Les étudiants A1 qui sont venus sur le département cette année étaient issus de ce concours post-bac. **76 étudiants répartis en 3 groupes**, ont ainsi pu visiter des élevages du département : bovin - ovin - caprins (9 élevages au total). L'objectif était de présenter la **variété des élevages** présents sur le département : élevage bovin laitier avec transformation, élevage caprin avec transformation, système avec méthanisation, bovins allaitants avec une diversification importante, systèmes ovins allaitants en bâtiment, etc. Le mardi soir, **une soirée conviviale** a été organisée avec le concours du Conseil Départemental. L'occasion pour les élèves vétérinaires d'échanger avec les éleveurs participants à ce séjour et les vétérinaires ruraux conviés. Cette soirée a notamment permis aux étudiants d'en apprendre plus sur la pratique rurale du département et prendre contact en prévision de stages à réaliser au cours de leur cursus. Le mercredi après-midi, les élèves répartis en groupe ont



ainsi pu participer à des **tables rondes** avec les différents organismes en lien avec les vétérinaires afin de mieux connaître **l'environnement de travail des vétérinaires ruraux** : DDDPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations), laboratoire (LABEO Orne), URGTV (Union Régionales des Groupements Techniques Vétérinaires) et GDS Centre/28.

Dans la continuité de cette action, une discussion a débuté, à l'automne 2023, avec le Conseil Départemental dans l'optique de faciliter/maintenir le maillage vétérinaire sur le département. Nous espérons donc qu'avec le partenariat ENVA-GDS et la réflexion lancée avec le Conseil Départemental, on puisse à moyen terme attirer de jeunes vétérinaires.

Nous remercions tous les participants et partenaires ayant contribué à la réalisation de ces deux jours. L'organisation semble avoir été à la hauteur des attentes puisqu'il est d'ores et déjà prévu que l'expérience soit reconduite sur 2025.

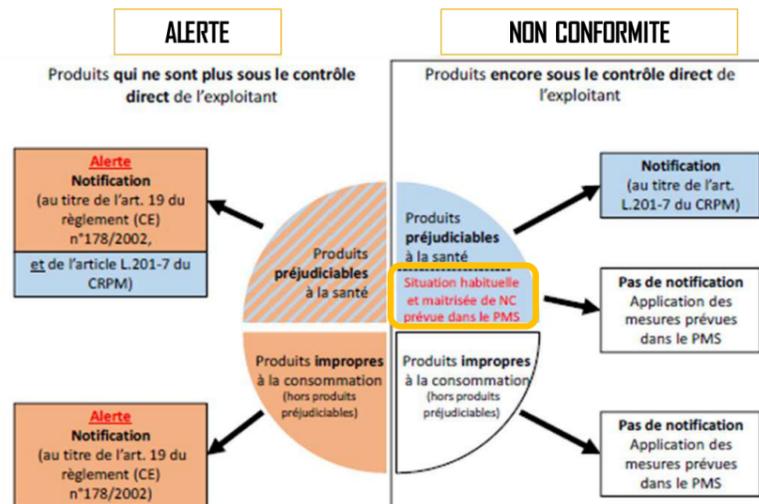
Enfin, nous tenions à remercier le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir qui a participé financièrement, dans le cadre de l'accord conclu, à l'accueil des étudiants sur ces deux jours et qui devrait à l'avenir financer d'autres actions permettant l'installation de jeunes vétérinaires diplômés.



Producteurs fermiers - il est encore temps de réviser votre PMS

Suite à la révision du guide de gestion des alertes, il est nécessaire, pour les producteurs fermiers, de réviser votre PMS (Plan de Maitrise Sanitaire), si cela n'a pas encore été fait.

En effet, avec cette nouvelle mouture, tout dépassement des normes doit, en théorie, être déclaré à la DDPP, qu'il s'agisse d'une alerte ou d'une non-conformité (cf. schéma ci-contre). Cependant pour éviter cela, il est nécessaire de ré-expliciter dans votre PMS, quelles peuvent être chez vous les situations habituelles de non-conformités et que des mesures correctives soient prévues dans chaque cas (cf. cadre jaune dans schéma ci-contre), exemple « il est possible que je monte à X % d'E.Coli sur mon fromage mais si cela arrivait, je mettrais telle et telle mesure en place ».



2024 - Année anniversaire : 70 ans des GDS



L'année 2024 marque les 70 ans du réseau des GDS. L'occasion de revenir sur la naissance du réseau et les défis futurs qui l'attendent.

La conscience sanitaire : une émergence progressive

Au début du 18^{ème} siècle, une épidémie de peste bovine frappe très durement les élevages. La gestion est d'autant plus difficile que les éleveurs refusent d'abattre les animaux atteints. L'inefficacité des mesures individuelles dans la gestion d'une maladie commence alors à être mesurée. Avec la création de la première école vétérinaire (1761), la révolution pastorienne, dont la découverte des différents agents pathogènes et la compréhension du fonctionnement des maladies, que le sanitaire et l'hygiène en élevage deviennent de véritables sujets de préoccupations.

Vers la création des GDS

Au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, dans les années 50, l'élevage français est en difficulté et peine à faire face à la demande, notamment car il est rudement touché par la tuberculose, la brucellose et la fièvre aphteuse. Des programmes d'assainissement volontaires apparaissent, mais forcé de constater que sans action sanitaire collective imposée à tous, les élevages se recontaminent sans amélioration de la situation sanitaire générale. C'est ainsi que par le biais des services vétérinaires, de la mutuelle sociale agricole et du syndicalisme naît l'idée d'organiser collectivement la surveillance des maladies en impliquant activement les éleveurs dans les mesures de prophylaxie. Cette idée aboutit en février 1954 à la création de la Fédération Nationale des GDS connue aujourd'hui sous le nom de GDS France. La philosophie, à l'époque, et qui est encore aujourd'hui l'essence des GDS, réside dans la gestion collective du sanitaire comme seul moyen efficace de lutte contre les maladies.



En Eure-et-Loir, la généralisation de la prophylaxie tuberculose débute en 1960 et 1963 pour la brucellose.

Années 80 : la structuration des actions collectives

C'est dans les années 80 que la stratégie de lutte collective et les modalités de gestion par les GDS sont confortées par l'évolution sanitaire positive des élevages français. La légitimité des GDS est d'autant plus importante que leur développement permet également :

- ⇒ La pérennisation des résultats sanitaires obtenus permettent non seulement aux éleveurs de souffler du point de vue sanitaire et en résulte l'amélioration des résultats technico-économiques.
- ⇒ Le développement de l'élevage (identification pérenne généralisée (IPG), zootechnie, génétique, bien-être animal) grâce à l'organisation sanitaire permet le maintien et l'accroissement économique des élevages.

- ⇒ D'augmenter la compréhension, l'application et l'efficacité de l'action sanitaire.
- ⇒ Le développement du partenariat entre GDS et service de l'état (DDPP notamment).

En Eure-et-Loir, le GDS commence à participer à l'identification généralisée des bovins en 1981 et l'activité du GDS s'élargit avec l'apiculture en 1987.

Années 2000 : une réussite de l'approche sanitaire collective

Suite à la réussite globale des programmes de luttés engagés par les GDS contre différentes maladies, les années 2000 ont davantage été consacrées à la mise en place de plans de prévention et de surveillance.

En effet, en 2001, le GDS28 s'organise pour la surveillance de la BVD notamment pour les cheptels laitiers avec le début des analyses sur lait de grand mélange. Dans la continuité pour aider à l'assainissement BVD, 2007 est marqué par la mise en place de l'aide à l'euthanasie des bovins IPI.

De grandes avancées sont également conduites sur cette période, vis-à-vis de l'IBR, par l'acquisition de statuts troupeaux facilitant les échanges et limitant la recontamination des cheptels assainis.

Reconnaissance des GDS

2014 est une année particulière en terme de reconnaissance pour les GDS, puisque les FRGDS (Fédération Régionale des GDS) se sont vu attribuer le statut d'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) pour la réalisation des missions déléguées par l'état : gestion de la prophylaxie, des introductions et des détenteurs.

Cette reconnaissance a permis de restructurer les GDS en région facilitant le travail et les échanges entre départements.

Et maintenant ?

Les GDS sont tournés vers l'avenir et prêts à affronter de nouveaux défis, comme le changement climatique en prenant en considération la notion de "One Health" (une seule santé commune aux hommes, aux animaux et à l'environnement). Mais les enjeux se porteront surtout sur l'émergence de nouvelles maladies transmises par des vecteurs, comme la FCO, la MHE, fièvre hémorragique de Crimée-Congo... et les risques sanitaires que représente les mouvements d'animaux et des hommes, facilitant le transport d'agents pathogènes... L'antibiorésistance, la biosécurité, le bien-être animal sont autant d'enjeux qu'il faut désormais prendre en considération pour l'image de l'élevage et les préoccupations sociétales.



Sources : GDS France, Archives GDS 28



BOVINS - ZOOM sur l'importance d'une bonne immunité en élevage

« Mieux vaut prévenir que guérir » est un adage que l'on connaît bien. Il prend d'ailleurs tout son sens lorsque l'on parle d'immunité. En effet, avoir des vaches en bon état immunitaire est le premier rempart contre l'assaut des pathogènes. Le travail pour avoir une bonne immunité au sein de son troupeau est la première et la plus importante des mesures de prévention.

Comment maintenir une bonne immunité au sein du troupeau ?

1- Importance d'une **ration équilibrée** en azote et énergie et permettant d'éviter les **carences en minéraux** (Sélénium, Zinc, Cobalt, Cuivre, Magnésium, etc.) et **vitamines** (A, E, C et D).

- Apport d'une **complémentation** au pâturage et en bâtiment en fonction de la qualité de l'herbe et des fourrages
- Apport sous forme de bolus, de semoulette, de sceaux à lécher, de poudre, etc.
- Importance des **transitions alimentaires**

2- **Vaccination** : stimulation du système immunitaire avec la fabrication d'anticorps spécifiques à un agent pathogène qui permet à l'animal de mieux lutter contre le pathogène quand il le rencontrera au cours de sa vie.

- Vaccination des jeunes avant les périodes à risque : automne/hiver
- Vaccination des adultes pour faire baisser la pression d'un pathogène et limiter ses impacts en élevages
- Vaccination des vaches gestantes afin d'immuniser le veau lors de la prise du colostrum (Ex : vaccin contre les diarrhées néonatales à faire entre le 3^{ème} et 8^{ème} mois de gestation et vaccin contre les maladies respiratoires).

3- Importance de la **prise de colostrum chez le veau** *

4- Utilisation de **produits stimulants l'immunité** (à utiliser toujours sous le contrôle de son vétérinaire)

- **Homéopathie, phytothérapie** (produit à base d'échinacée pourpre pour limiter les diarrhées chez le veau, propolis pour ses propriétés anti-inflammatoires et miel pour ses propriétés cicatrisantes)
- **Prébiotiques et probiotiques** : les probiotiques sont des micro-organismes vivants qui viennent en soutien à la flore du rumen tandis que les prébiotiques sont des nutriments servant de nourriture à la flore ruminale. Elles peuvent être apportées tant aux adultes dans des périodes à risque, que pour des veaux lors de diarrhées, par exemple, pour rééquilibrer le microbiote ruminale. Pour une action optimale, l'idéal est d'apporter en même temps pré et probiotiques (Diamond V "XP", Levucell XP de Lallemand, etc.)

5- **Limiter le stress** (absence ou mauvaise transition alimentaire, stress thermique, douleur, peur, etc.) car en cas de stress l'animal produit du cortisol, une substance qui nuit à l'immunité.

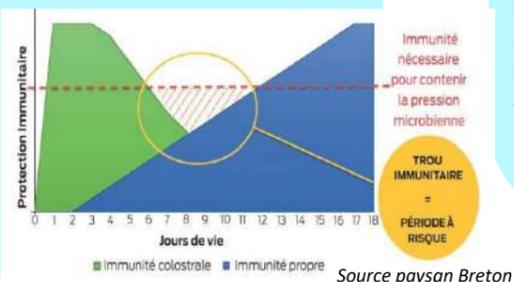
DEFINITION DE L'IMMUNITÉ

Traduit la capacité des animaux à se défendre face aux agents pathogènes et ainsi de lutter contre les infections. L'immunité peut être non spécifique (agissant de manière indifférenciée contre les agressions) ou spécifique (agissant contre un agent pathogène spécifique grâce à la production d'anticorps). Elle peut également être acquise (si l'animal a déjà été en contact avec le pathogène) ou induite (avec la vaccination).

Quand BOOSTER l'Immunité ?

Il est important de maintenir une bonne immunité tout au long de la vie de l'animal mais certaines périodes sont plus à risque :

- ◇ **Changement d'environnement** (entrée au bâtiment, sortie au pâturage) et/ou de saison
- ◇ **Ré-allotement**
- ◇ **Avant la mise bas** afin d'améliorer la qualité du colostrum
- ◇ A l'arrivée de **veaux sevrés à l'engraissement** et à l'**achat d'animaux** (changement d'alimentation et nécessité de s'habituer au microbisme de l'élevage)
- ◇ Au **péripartum** (3 semaines avant et jusqu'à 4 semaines après le vêlage) lié au bouleversement alimentaire
- ◇ Lors de la **mise à la reproduction précoce des génisses laitières** lié à un risque de carences ainsi qu'un déséquilibre énergétique et métabolique, associés à un risque de mammites
- ◇ **Périodes de changements alimentaires** : tarissement, prépa-vêlage, sevrage, lié à un affaiblissement du microbiote.
- ◇ **En cas de déficit immunitaire** :
 - **"Trou immunitaire" du veau environ 8 jours après la naissance**
 - **Cause infectieuse** : exemple des veaux IPI lors d'une infection par la BVD qui sont immunodéprimés à vie (absence ou mauvais fonctionnement du système immunitaire).
 - **Cause alimentaire** : déficit énergétique de la ration



Réussir la prise de colostrum par le veau *

La réussite de la prise de colostrum par le veau est **essentielle pour la santé** de celui-ci. Une absence ou une mauvaise prise de colostrum nuira à sa santé et pourra même mettre sa survie en péril. En effet, lorsque le veau né, grâce à la protection du placenta, il est **naïf** et son système immunitaire n'a jamais rencontré de pathogène. Il ne dispose donc d'**aucune immunité** et est complètement vulnérable.

Pour pallier ce phénomène, l'unique solution est une **bonne prise colostrale**. Le colostrum est un concentré d'immunoglobulines (anticorps maternels), de cellules somatiques, de facteurs de croissance et anti-microbiens ainsi que d'hormones. Cette prise colostrale est essentielle car elle permet au veau de bénéficier des anticorps maternels jusqu'à ce que l'immunité acquise du veau apparaisse : 3 à 5 semaines après la naissance. Le veau est entièrement tributaire des anticorps apportés par le colostrum. Il faut donc accorder une importance toute particulière à la qualité du colostrum et à la prise colostrale. Pour s'en assurer, trois mots clés : **PRECOCITE, QUALITE et QUANTITE !**

PRECOCITE - Consommation dans les 2 heures dans l'idéal

Le colostrum doit être consommé le plus rapidement possible car la capacité d'absorption par le sang du veau des immunoglobulines réduit d'heure en heure. En moyenne **35 % des immunoglobulines sont absorbées 1 h** après le vêlage, 12 % 6 h après le vêlage et au bout de 24 h, plus aucune immunoglobuline n'est absorbée.

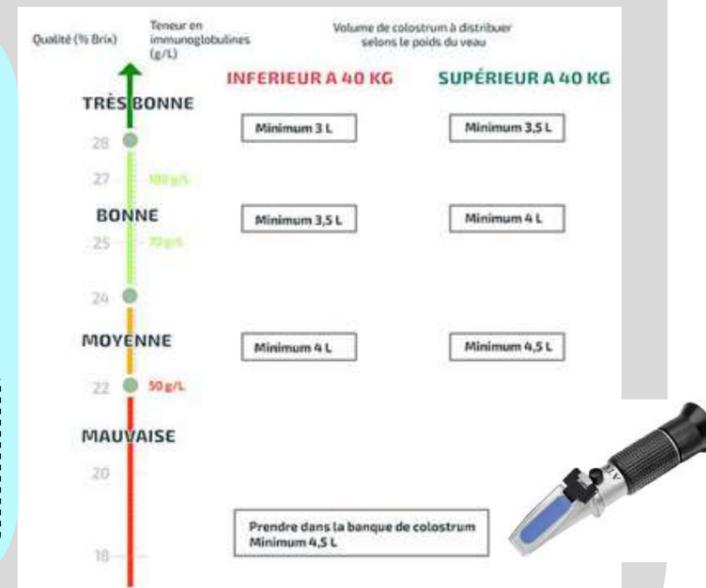
PRECONISATIONS : mini 1.5L dans les 2h après vêlage - 10% du poids du veau dans les 24h !

QUALITE et Quantité - Consommation de 200 g d'anticorps

Pour savoir combien de grammes d'anticorps sont contenus dans le colostrum, il est essentiel de mesurer la qualité de celui-ci. Pour cela une technique simple et relativement peu coûteuse consiste à utiliser un réfractomètre à Brix (= mesure de la quantité de saccharose contenu dans la substance mesurée). Ensuite, il suffit grâce à l'échelle ci-dessous, en fonction de la mesure obtenue en Brix avec le réfractomètre et du poids du veau, de regarder quel volume de colostrum le veau doit ingérer.

Possibilités d'administration

- ⇒ Drençage
- ⇒ Biberon
- ⇒ A la mamelle (cette option fonctionne à condition que le veau dispose d'une bonne capacité de succion et que la mère le laisse bien téter)



Congélation du Colostrum

Il est possible de congeler le colostrum en surplus pour des veaux à qui il en manquerait. Pour se faire, l'idéal est de congeler du colostrum égal ou à plus de **27 % Brix** et de le récupérer **dans les 2 heures après la mise-bas**.

Immunité ACQUISE et SPECIFIQUE

Dans de nombreux cas, la rencontre avec les pathogènes une première fois permet de développer une immunité chez les bovins.

Exemple du parasitisme :

- **Strongles pulmonaires** : acquisition d'une immunité au bout d'un mois de contact mais immunité non pérennes.
- **Strongles digestifs** : acquisition d'une immunité à l'issue de 8 mois de contact

Il est essentiel de raisonner l'utilisation des antiparasitaires car une utilisation intensive peut nuire à l'immunité du troupeau

Exemple de la babésiose/piroplasmose et de l'anaplasmose (maladies sanguines transmises par les tiques) :

Favoriser l'**immunisation naturelle des jeunes animaux** en les plaçant sur des parcelles connues à risque, ils seront ainsi immunisés durablement, et maintenir cette immunité pour les adultes en les plaçant régulièrement sur les parcelles à risque. (mesures à associer avec un travail de débroussaillage).

Attention à l'achat d'animaux adultes naïfs !

ATTENTION cependant, cette immunité acquise et spécifique ne fonctionne pas avec tous les pathogènes !! A titre d'exemple pas d'immunité possible contre des parasites comme le paramphistome ou la douve.